



## GRAINE DE MALT

### CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE À TEMPS PARTIEL

**Entre les soussignés :**

Graine de Malt dont le siège social est situé 78 Boulevard des Grands Hommes, Sofia (Altis), représentée par Madame Saoreen Menotios en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

**Et :**

Monsieur Yassir Fonscar demeurant à Telos (Altis) de nationalité marocaine.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – ENGAGEMENT**

Monsieur Yassir Fonscar, qui déclare n'être liée par aucune clause de non concurrence, est engagé(e) en qualité d'Employé Polyvalent, rang 1, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche.

Le présent contrat est régi par les dispositions de la convention collective des activités de production de boissons alcoolisées, applicable à Graine de Malt.

**ARTICLE 2 – DURÉE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à temps partiel à compter du 13 décembre 2016 selon les besoins de Graine de Malt.

Le présent contrat est conclu avec une période d'essai d'un jour.

**ARTICLE 3 – FONCTIONS**

En sa qualité d'employé polyvalent, Monsieur Yassir Fonscar exercera les fonctions suivantes : Récolte de levure, Récolte de Malt, Récolte de sable, Chauffe du sable, Création des bouteilles

Les fonctions confiées à Monsieur Yassir Fonscar ne sauraient être considérées comme étant exhaustives.

En outre, les relations contractuelles étant évolutives, elles pourront donc nécessiter des adaptations liées aux évolutions économiques, commerciales et techniques. Monsieur Yassir Fonscar s'engage notamment à suivre à cette fin toute formation que lui demanderaient Graine de Malt.

#### **ARTICLE 4 – TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur Yassir Fonscar exercera ses fonctions dans ses heures de disponibilité en prenant contact avec les chefs d'équipe ou, le cas échéant, les responsables logistiques.

Lors des transports, Monsieur Yassir Fonscar devra se vêtir de l'uniforme réglementaire de Graine de Malt.

#### **ARTICLE 5 – RÉMUNÉRATION**

En contrepartie de son travail, Monsieur Yassir Fonscar percevra une rémunération à la livraison des marchandises transportées.

Les chefs d'équipe et responsables logistiques ne sont pas tenus de racheter les cargaisons non commandées livrées par Monsieur Yassir Fonscar.

#### **ARTICLE 6 – OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES**

Monsieur Yassir Fonscar sera tenu(e) d'observer les dispositions réglementant les conditions de travail applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise, ainsi que les règles générales concernant la discipline et la sécurité du travail.

Monsieur Yassir Fonscar s'engage par ailleurs :

- à se conformer aux directives et instructions émanant de la direction ou de son représentant ;
- à observer une discrétion professionnelle absolue pour tout ce qui concerne les faits, informations, connaissances ou techniques, dont elle aura connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions ;
- à informer immédiatement la direction de Graine de Malt en cas d'absence prolongée quelque soit le motif ;
- faire connaître sans délai tout changement de situation (domicile, situation)
- à vêtir la tenue de travail réglementaire de Graine de Malt lors de l'exercice de ses fonctions
- à se soumettre à la visite médicale d'embauche

#### **ARTICLE 7 – CUMUL D'EMPLOI**

Monsieur Yassir Fonscar pourra exercer parallèlement une autre activité professionnelle.

Monsieur Yassir Fonscar s'engage par ailleurs à en informer préalablement son employeur dans les plus brefs délais.

Cette activité ne devra toutefois pas être de nature à porter préjudice aux intérêts légitimes de l'entreprise.

#### **ARTICLE 8 – DÉCLARATION UNIQUE D'EMBAUCHE**

Le recrutement de Monsieur Yassir Fonscar a fait l'objet d'une déclaration unique d'embauche auprès de la préfecture de Sofia.

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires dont l'un devra être retourné signé à Graine de Malt dans les plus brefs délais.

Fait le 13 décembre 2016 à Sofia

Monsieur Yassir Fonscar  
Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

Madame Saoreen Menotios  
DRH Graine de Malt  
Signature

